



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/WP/171
15 juillet 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Groupe de travail du plan à moyen terme
et du budget-programme
Quarante-troisième session
Genève, 13-17 septembre 2004
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ*

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Examen du programme de travail de la CNUCED pour l'exercice biennal 2004-2005 à la lumière des résultats de la onzième session de la Conférence.
4. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement.
5. Évaluation des activités de coopération technique.
6. Ordre du jour provisoire de la quarante-quatrième session du Groupe de travail.
7. Questions diverses.
8. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement.

* La publication tardive de ce document s'explique par la nécessité de tenir compte des résultats de la onzième session de la Conférence.

II. ANNOTATIONS

Point 1: Élection du bureau

1. En application du paragraphe 3 de l'article 64 du règlement intérieur du Conseil du commerce et du développement, et conformément au cycle de roulement prévu pour l'élection du président et du vice-président/rapporteur, le président du Groupe de travail à sa quarante-troisième session sera le représentant d'un des États membres de la liste B, et le vice-président/rapporteur celui d'un des États membres de la liste A (Asie).

Point 2: Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

2. Le Groupe de travail sera invité à approuver l'ordre du jour provisoire de sa quarante-troisième session (voir la section I).

Point 3: Examen du programme de travail de la CNUCED pour l'exercice biennal 2004-2005 à la lumière des résultats de la onzième session de la Conférence

3. Le Groupe de travail sera saisi d'une note du secrétariat concernant l'incidence des résultats de la onzième session de la Conférence sur le programme de travail de l'exercice biennal en cours et les activités correspondantes.

Documentation

TD/B/WP/174 Incidence des résultats de la onzième session
de la Conférence sur le programme de travail de l'exercice
biennal 2004-2005

Point 4: Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement

4. Pour l'examen de ce point, le Groupe de travail sera saisi d'un rapport du Secrétaire général de la CNUCED décrivant les activités de coopération technique menées par la CNUCED en 2003 (TD/B/WP/172), qui est présenté à la fois au Conseil du commerce et du développement à sa cinquante et unième session et au Groupe de travail à sa quarante-troisième session. Ce rapport donne également un aperçu des activités exécutées depuis la dixième session de la Conférence, fournit des renseignements sur les tendances en ce qui concerne la mobilisation de ressources et l'assistance effective, et dresse un premier bilan de l'application de la stratégie de coopération technique adoptée par le Conseil du commerce et du développement à sa cinquantième session, en octobre 2003.

5. L'annexe I de ce document – Review of activities undertaken in 2003 (TD/B/WP/172/Add.1) – passe en revue les activités exécutées en 2003 dans le cadre des divers programmes et projets. Elle fournit des renseignements généraux sur les activités ainsi que sur leurs effets et leurs résultats.

6. L'annexe II – Statistical tables (TD/B/WP/172/Add.2) – contient des tableaux statistiques indiquant les contributions financières, les dépenses au titre des projets et la répartition des

activités entre les différentes régions et les différents programmes. Elle donne aussi une liste de projets qui étaient en cours d'exécution en 2003.

Documentation

TD/B/WP/172	Examen des activités de coopération technique de la CNUCED
TD/B/WP/172/Add.1	Annexe I: Review of activities undertaken in 2003 (en anglais seulement)
TD/B/WP/172/Add.2	Annexe II: Statistical tables (en anglais seulement)

Point 5: Évaluation des activités de coopération technique:

a) Suite donnée à l'évaluation du programme de la CNUCED concernant le commerce, l'environnement et le développement

7. En application de la décision prise à sa quarante et unième session, le Groupe de travail sera saisi d'un rapport intérimaire (TD/B/WP/165) sur la mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation du programme de la CNUCED concernant le commerce, l'environnement et le développement, à laquelle il avait procédé à cette même session, en 2003.

Documentation

TD/B/WP/175	Rapport intérimaire sur la suite donnée aux recommandations issues de l'évaluation du programme de la CNUCED concernant le commerce, l'environnement et le développement
-------------	--

b) Plan d'évaluation

8. Conformément à la décision prise à la quarante et unième session, le secrétariat informera le Groupe de travail du plan d'évaluation de programmes de coopération technique pour les trois prochaines années.

Point 6: Ordre du jour provisoire de la quarante-quatrième session du Groupe de travail

9. Pendant la session le secrétariat présentera un projet d'ordre du jour provisoire pour la prochaine session du Groupe de travail.

Point 7: Questions diverses

Point 8: Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement

10. Le rapport du Groupe de travail sur sa quarante-troisième session sera présenté au Conseil du commerce et du développement lors de sa cinquante et unième session.
